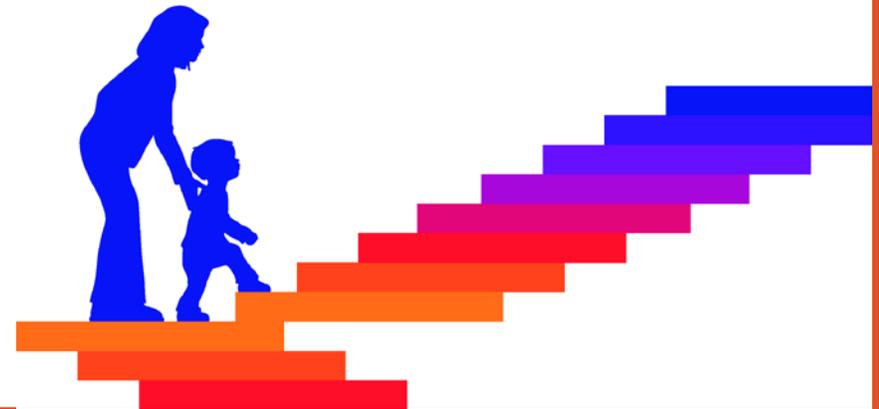




UN RÉSEAU  
QUI FAIT  
**grandir**

À LA DÉFENSE  
DE NOS SERVICES  
DE GARDE  
ÉDUCATIFS

Conseil fédéral  
16, 17 et 18 mars 2016



# Lexique -1

- **Centre de la petite enfance (CPE)** : organisme sans but lucratif ou coopérative qui fournit des services de garde éducatifs dans une ou des installations. Son conseil d'administration est composé d'au moins sept membres dont au moins les deux tiers sont des parents d'un enfant qui bénéficie des services fournis par le CPE
- **Garderie** : personne morale ou personne physique qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation. On utilise souvent l'expression « garderie commerciale » car ces garderies sont à but lucratif. Une garderie a l'obligation de former un comité consultatif de parents pour traiter tous les aspects touchant la garde des enfants reçus à la garderie

# Lexique -2

- **Responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) reconnue par un BC :** travailleuse autonome agissant à son propre compte qui, contre rémunération, fournit dans une résidence privée des services de garde et qui répond aux exigences prévues à la loi et à la réglementation
- **Bureau coordonnateur (BC) de la garde en milieu familial :** titulaire de permis de CPE ou personne morale à but non lucratif
- **Service de garde en milieu scolaire :** assure des services aux élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire avant et après les heures de classe ainsi que durant la période du dîner
- **Services de garde non reconnus :** milieu familial non régi (6 enfants et moins), halte-garderie, camp de jour...

# Lexique - 3

- **Programme de places à contribution réduite** : permet aux parents d'avoir accès à des places en services de garde en contrepartie d'une contribution quotidienne (avant 5 \$). Tous les services de garde subventionnés sont régis par le **Règlement sur la contribution réduite**
- **Crédit d'impôt du Québec pour frais de garde** : mesure fiscale permettant aux parents de déduire certains frais excluant la contribution réduite
- **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et son règlement**: s'appliquent à tous les CPE, à toutes les RSG reconnues et à toutes les garderies qu'ils aient des places à contribution réduite ou non
- **Loi sur l'instruction publique et Règlement sur les services de garde en milieu scolaire** : encadrent les services de garde en milieu scolaire

# HISTORIQUE DE NOS LUTTES

---

Modèle québécois  
des services de garde éducatifs  
à contribution réduite



# Politique familiale 1997

## La politique familiale avait 2 objectifs

- Faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles
- Favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances

## Pour ce faire

- Création des CPE (volet installation et volet milieu familial)
- Mise en place d'un service de garde en milieu scolaire à la demande du conseil d'établissement de l'école
- Développement des places à contribution réduite (5 \$)

# CPE – gains sur les conditions de travail

## Résultats de la négociation de 1999

- Instauration d'une politique salariale, incluant une hausse de 35 % et une échelle salariale nationale (1999)
- Création d'un régime de retraite (2003)
- Entente sur l'équité salariale (2006)

**Reconnaissance de la portée éducative du travail des éducatrices et des éducateurs en CPE par une grande partie de la société québécoise**

# RSG – gains pour la syndicalisation

## La syndicalisation s'est faite dans la contestation

- Premières démarches pour la syndicalisation des éducatrices en milieu familial (2000)
- Le gouvernement adopte sous le bâillon une loi leur retirant le statut de salariée et révoque les accréditations déjà émises (2003)
- La CSN et d'autres organisations syndicales déposent des recours devant le Bureau international du Travail (BIT) et à la Cour supérieure du Québec pour violation de droits
  - Le BIT et la Cour supérieure du Québec leur donnent raison (2006 et 2008)
- Loi sur la représentation de certaines personnes d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives (2009)

# RSG – gains sur les conditions de travail

## **1<sup>re</sup> convention collective**

- Bonification de 34 % de la subvention versée pour chaque enfant
- Accès à des protections sociales (CSST, RQAP, assurance collective)
- Droit à des vacances

## **2<sup>e</sup> convention collective**

- Mise en place d'un comité de travail sur l'analyse de la rémunération
- Augmentation salariale
- Mécanismes de règlement des mécontentes et de médiation préarbitrale, procédure d'arbitrage accéléré

# Attaques par le gouvernement Charest

## 2003

- Hausse du tarif de 5 \$ à 7 \$
- Tentative de développer des places à contribution réduite **uniquement** dans les garderies commerciales
- Adoption sous le bâillon de la loi retirant le statut de salariée aux éducatrices en milieu familial et révoquant les accréditations déjà émises

## 2005

- Retrait du volet familial des CPE et création des bureaux coordonnateurs
- Tentative d'autoriser les garderies à être accréditées comme BC

## 2009

- Tentative de retirer le droit aux CPE d'être accrédités comme BC
- Augmentation du crédit d'impôt pour les frais de garde

# Attaques par le gouvernement Couillard

## 2014

- Hausse du tarif de 7 \$ à 7,30 \$
- Modification au Programme de financement des infrastructures des CPE exigeant dorénavant que ceux-ci contribuent au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet

## 2015

- Hausses des tarifs et modulation allant jusqu'à 20 \$ par jour
- Mise en place d'une indexation annuelle des tarifs

## 2016

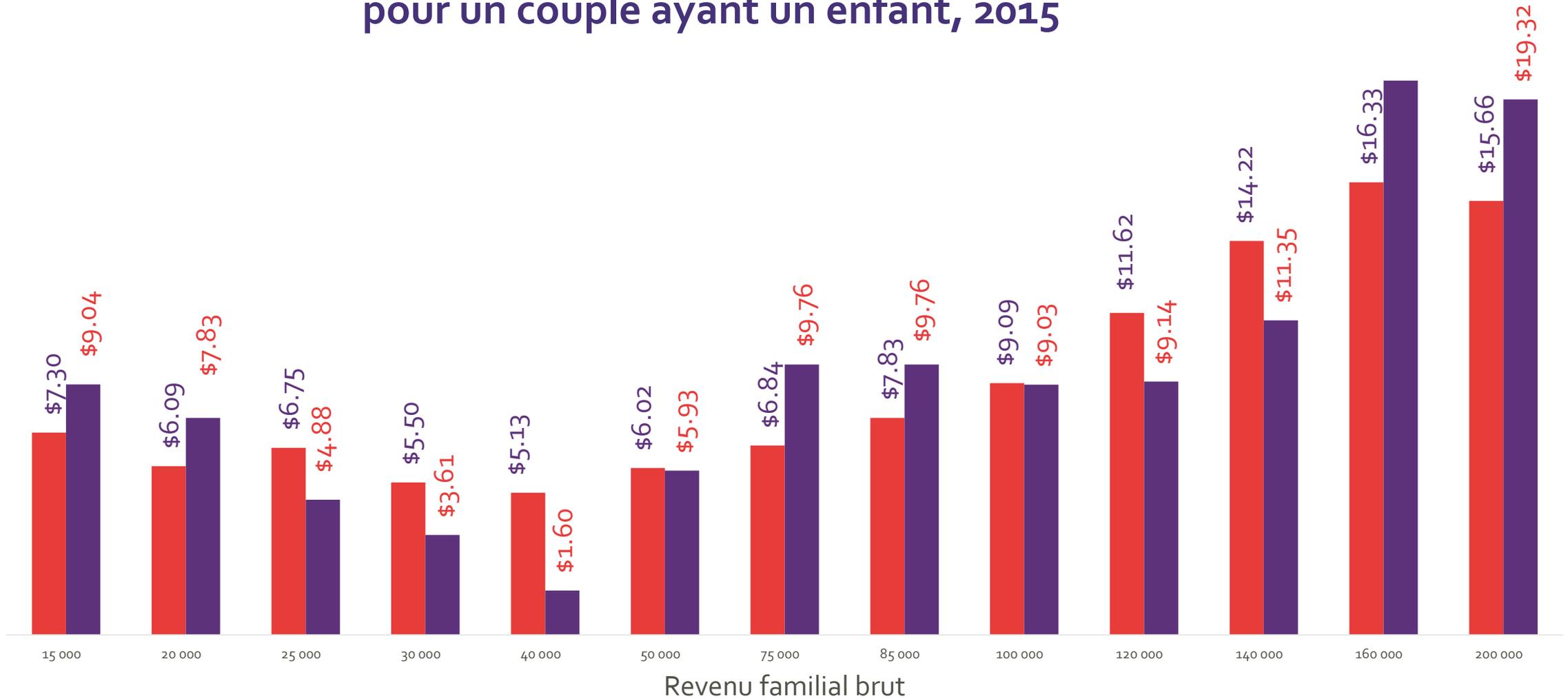
- Révision des barèmes du financement des CPE
- Réforme sur l'optimisation des places (en cours)

# Nouveaux tarifs en 2016

Revenu familial	Tarif de base	Tarif additionnel	Contribution totale
< 50 545 \$	7,55 \$	∅	7,55 \$
50 545 \$ - 75 820 \$	7,55 \$	0,70 \$	8,25 \$
75 820 \$ - 158 820 \$	7,55 \$	Entre 0,70 \$ et 13,15 \$	Entre 8,25 \$ et 20,70\$
> 158 820 \$	7,55 \$	13,15 \$	20,70 \$

Source : Site Services Québec. Programme de places à contribution réduite.

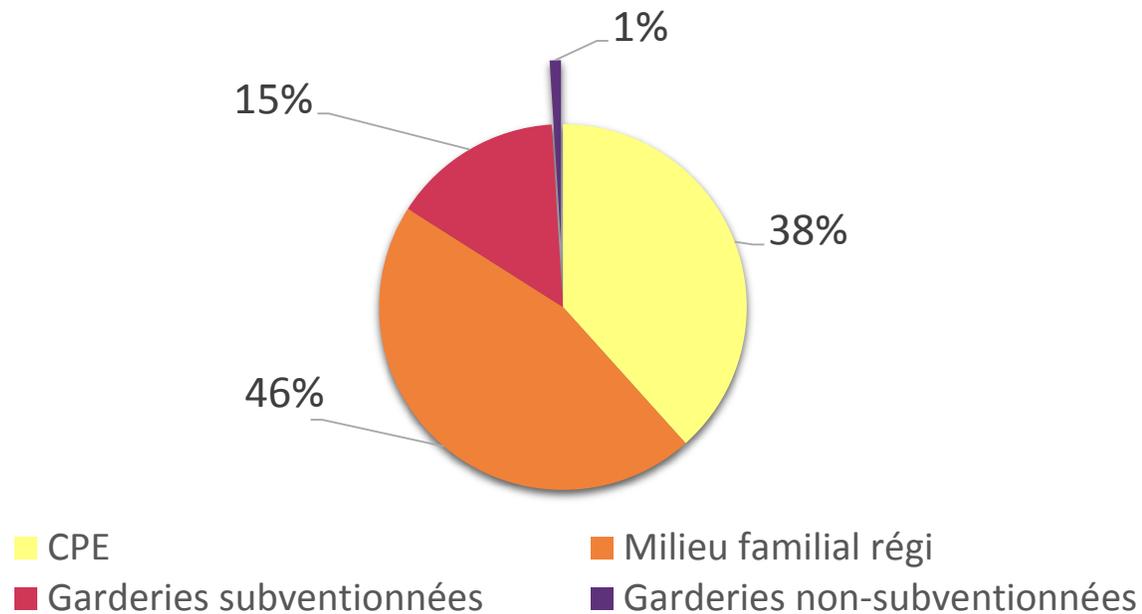
## Tarif net d'une place en services de garde, pour un couple ayant un enfant, 2015



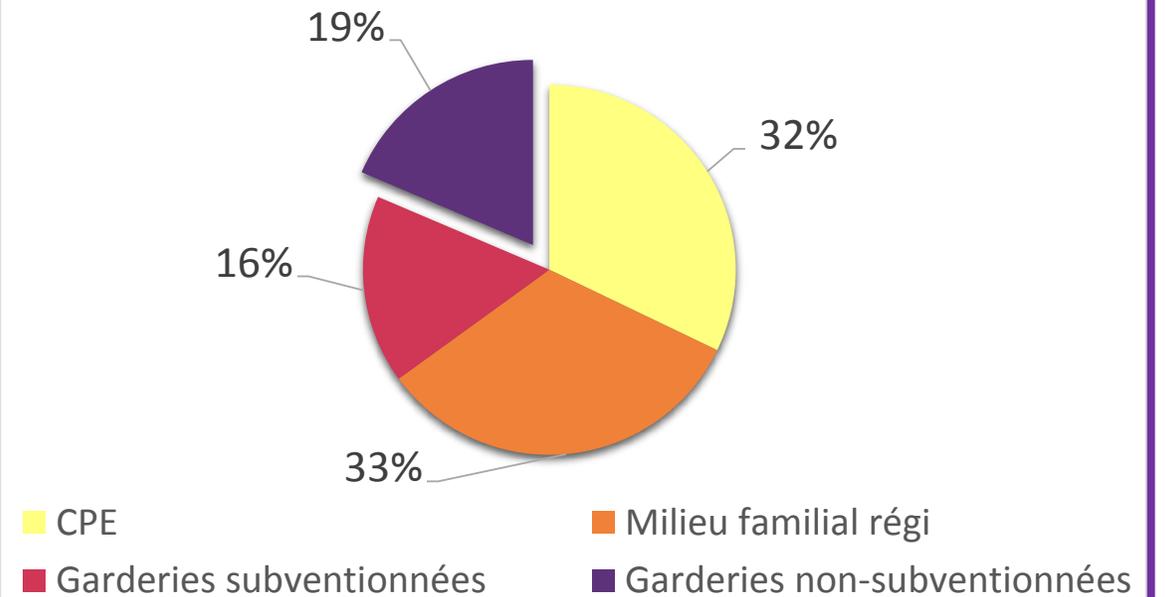
■ Tarif net, place subventionnée selon la tarification modulée proposée ■ Tarif net, place non subventionnée à 35 \$

# Parti pris pour les garderies commerciales

Répartition des places disponibles - 2003



Répartition des places disponibles 2015



# Milieu scolaire - gains sur les conditions de travail

## Entente historique de 1999

- Remplacement de l'appellation « préposée » par « éducatrice » en services de garde
- Nouvelle description de tâches pour les techniciennes et éducatrices
- Hausse salariale (15 % éducatrices et 26 % techniciennes)
- Sécurité d'emploi et accès au régime d'assurance salaire

## Le rehaussement insuffisant des exigences de formation des éducatrices – AEP (2011)

La lutte pour valoriser le travail des éducatrices et améliorer les conditions de travail doit se poursuivre

# Milieu scolaire – indifférence des gouvernements

**Les gouvernements manifestent un désintérêt et font fi des avis de nombreux organismes pour rehausser la qualité des services**

- Rapports du Conseil supérieur de l'éducation *Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance : de la vision à l'action* (1996) et *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités* (2006)
- Rapport du vérificateur général du Québec sur les services de garde en milieu scolaire (2000-2001)
- Rapport du comité de travail sur les services de garde en milieu scolaire mis en place afin d'émettre des recommandations à la ministre de l'Éducation pour améliorer la qualité des services (2008)

**De plus, ils ont augmenté la contribution parentale et réduit le financement**

# En résumé : attaques par les gouvernements libéraux

- Attaques constantes pour mettre fin au modèle québécois des CPE et des services de garde en milieu familial régis
- Création de places à contribution réduite dans les garderies
- Augmentation substantielle du nombre de permis aux garderies non subventionnées
- Hausses de la contribution parentale
- Compressions budgétaires

UN RÉSEAU  
QUI FAIT  
**grandir**

À LA DÉFENSE  
DE NOS SERVICES  
DE GARDE  
ÉDUCATIFS

# Enjeux – l'accessibilité

## CPE et milieu familial régi

- Au cours des prochaines semaines, les familles subiront un choc tarifaire en faisant leur rapport d'impôt lors duquel elles devront déboursier le tarif additionnel
- Impacts négatifs sur l'accessibilité et la conciliation famille-travail
- Le gouvernement n'a pas jugé nécessaire de faire d'analyse d'impact ni d'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

## Milieu scolaire

- La hausse du tarif est telle que les parents financent en moyenne 70 % des coûts
- Le retour des enfants avec « une clef au cou »

# Enjeux – la portée éducative

**Le gouvernement ne reconnaît pas suffisamment la portée éducative des services de garde**

- Il favorise l'émergence de garderies commerciales alors que la qualité des services y est moindre que dans les CPE et dans le milieu familial régi
- Il refuse de reconnaître les services de garde en milieu scolaire à titre de services complémentaires au régime pédagogique
  - Ils doivent être intégrés au projet éducatif de l'école, le personnel doit être partie prenante de l'équipe-école et doit pouvoir participer à l'élaboration et au suivi des plans d'intervention

# Enjeux – la qualité

## Les compressions affectent la qualité des services

- **En CPE**

- Diminution/abolition des services d'accompagnement pour les enfants ayant des besoins particuliers
- Rationalisation des outils éducatifs et des jouets ainsi que des modifications à la composition des menus pour réduire les coûts
- Réduction des heures consacrées à la préparation des repas ainsi qu'à la désinfection et à l'entretien du matériel

- **En milieu familial régi**

- Diminution du soutien pédagogique aux RSG, notamment en ce qui concerne les services aux enfants ayant des besoins spécifiques

- **En milieu scolaire**

- Réduction du temps de planification et de préparation des activités
- Diminution des achats de matériel
- Non-remplacement du personnel absent

# Enjeux – la pérennité des services de garde

Les augmentations de la contribution parentale, les compressions budgétaires et la non-reconnaissance de la portée éducative des services de garde ont des effets négatifs sur

- L'égalité des chances
- La conciliation famille-travail
- La pérennité des services de garde à contribution réduite en CPE, en milieu familial régi et en milieu scolaire
- Les conditions de travail du personnel dans les services de garde et celles des RSG

# Nos revendications

**Nous demandons au gouvernement de cesser ses attaques contre le modèle québécois des services de garde à contribution réduite et**

- D'assurer l'accessibilité à des services éducatifs de qualité pour tous les enfants afin de favoriser l'égalité des chances
- De rétablir le tarif universel et d'offrir la gratuité aux familles à faible revenu
- De poursuivre le développement des places dans les CPE et auprès des RSG reconnues
- De reconnaître les services de garde en milieu scolaire à titre de services complémentaires au régime pédagogique
- De mettre fin aux compressions et d'investir les sommes nécessaires au maintien de services éducatifs de qualité

# Campagne – principales étapes

- Lancement de la campagne le 28 février
- Premier dépôt de 25 000 cartes postales à l'Assemblée nationale le 15 mars
- Diffusion de capsules vidéo
- Activités de sensibilisation dans les différentes régions